



ORGANE DE CONCILIATION ET
D'ARBITRAGE
Tribunal cantonal
Palais de justice de l'Hermitage
Route du Signal 8
1014 LAUSANNE

Lausanne le 2 octobre 2025

Saisine par FSF, SSP et SUD de l'Organe de conciliation et d'arbitrage en cas de conflit collectif du travail – Budget 2026 et politique du Conseil d'Etat en matière de salaires et de conditions de travail

Monsieur le Président,

Nous nous adressons à l'Organe de conciliation et d'arbitrage (ci-après l'Organe) sur la base des dispositions légales et réglementaires pertinentes. Nous portons à votre connaissance l'existence d'un conflit collectif lié aux questions citées en titre.

Nous sommes dans une situation de conflit qui oppose, d'une part, les syndicats FSF, SUD et SSP et, d'autre part, l'employeur public, Conseil d'Etat vaudois. Nous saisissons l'Organe par une requête écrite comme prévu à l'article 7 du Règlement qui le concerne. Nous nous référons également aux articles 52 et 53 de la LPers.

Nous exposons la situation comme suit :

Dans le cadre de la présentation du projet de budget 2026, et avant que ne s'ouvre le débat parlementaire à son propos, le Conseil d'Etat a reçu à deux reprises les organisations syndicales du personnel, les 17 et 23 septembre 2025.

Alors que le projet de budget 2026 intègre des économies à hauteur de 305 millions, affectant les secteurs publics et parapublics, le Conseil d'Etat n'a pas ouvert de négociation effective avec les organisations syndicales du personnel. Il s'est borné à communiquer des mesures limitées qu'il avait décidées et qui reviennent à une diminution des salaires dans le secteur public de 0.7%, à l'exception des classes 1 à 5. Les enseignant·es seront de plus concernés par des mesures structurelles et pérennes.

Ces mesures totalisent environ 32 millions. Nous insistons sur le fait qu'elles n'ont fait l'objet d'aucune négociation effective, tandis que le gros des coupes prévues au projet du budget et qui affectent inévitablement les conditions de travail et les moyens du service public n'ont

jamais fait l'objet d'échange entre le Conseil d'Etat et les syndicats ni même de présentation détaillée des mesures prévues.

Nous sommes donc dans une situation où le gouvernement cantonal relègue à la seule activité parlementaire la discussion du projet de budget qui affecte l'ensemble du secteur public et des secteurs parapublics, en premier lieu du personnel œuvrant dans les diverses entités.

Même les dispositions formellement légales rendant obligatoire la négociation sur les annuités et l'indexation dans le secteur public n'ont pas été respectées par le Conseil d'Etat.

Etant donné la gravité de la situation quant au budget 2026 et ses conséquences sur le salaire immédiat, le salaire carrière, le statut, les conditions, les moyens et l'organisation du travail dans le secteur public et sous des formes spécifiques dans les secteurs parapublics également, étant donné aussi l'attitude de refus de négociation et d'information du Conseil d'Etat, les syndicats FSF, SSP, SUD considèrent que nous sommes dans une situation de conflit.

Nous saisissons donc l'Organe de conciliation afin d'entamer une négociation avec l'employeur et cas échéant d'obtenir l'acte de non-conciliation nécessaire au lancement de mesures de lutte, notamment de grève.

Il est indispensable que ces négociations s'ouvrent dans les délais les plus brefs. Pour rappel, nos revendications unitaires sont annexées à la présente (courrier intersyndical du 12 septembre 2025 pour de véritables négociations).

Nous vous remercions du suivi de cette saisine et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

Cora Antonioli

SSP

Céline Misiego

FSF

Aristides Pedraza

SUD

Etat de Vaud
Conseil d'Etat
Par sa Présidente
Madame C. Luisier Brodard
Place du Château 1
1014 Lausanne

Lausanne, le 12 septembre 2025
Par courrier A et par mail

*Coupes budgétaires, politique d'austérité... **Demande urgente de vraies négociations***

Madame la Présidente,

Nous nous adressons à vous et par votre intermédiaire au collège gouvernemental, à la DCERH (délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines) et à l'ensemble des autorités d'engagement porteuses du « courage managérial ».

Indépendamment du fait que la dette n'est, en elle-même, contrairement à ce que l'on veut nous faire croire, pas un problème, il faut rappeler que si l'Etat de Vaud a pu résorber la dette publique à hauteur de 9 milliards réussissant même à dégager une fortune de plus de 5 milliards suite à des excédents durant 18 années consécutives, c'est principalement en sacrifiant la fonction publique et parapublique, en dépouillant les salarié.es, les retraité.es et les usagères.ers. Nous parlons bien de plusieurs années d'excédents financiers malgré un bouclier fiscal pour les riches et très riches, bouclier fiscal et de classe, dont le montant cumulé dépasse le milliard.

Et pourtant, aujourd'hui, on crie famine sur un tas de blé !

Aujourd'hui encore, le canton de Vaud est assis sur une fortune de plusieurs milliards, grâce aux coupes budgétaires et aux mesures d'économie menant au désossage de la fonction publique et parapublique, à la surcharge et à l'intensification du travail, au manque de moyens et d'effectifs dans l'éducation, la santé, le social, l'administration, la sécurité, grâce encore à l'absence de revalorisations salariales et à l'absence de réelles indexations des salaires et des rentes.

Avec les cadeaux fiscaux que l'Etat veut continuer d'accorder principalement aux privilégié.es (7% de baisses d'impôts déjà offert et 12% dans la hotte du Père Noël patronal), la facture sera une fois encore payée par la majorité sociale de notre canton, par les usagères.ers et par les employé.e.s du service public et parapublic.

Un seul chiffre parmi d'autres tout aussi effrayants : dans le passé, le délai d'attente aux urgences du CHUV était de moins de trois heures, aujourd'hui, il dépasse les 8 heures.

Un bouclier social s'impose, un bouclier pour assurer des prestations de qualité et en quantité pour la santé, pour le social, pour l'éducation, pour l'automatisme des prestations sociales, pour des services publics et parapublics forts et de qualité pour toutes et tous.

Le service public et parapublic, c'est un droit, pas un privilège.

Nous avons bien reçu votre invitation pour le 17 septembre 2025 qui a manifestement pour but que vous nous « informiez » de la manière dont vous avez conçu le budget 2026.

Etant donné que nous pensons que les coupes prévues n'ont pas lieu d'être, nous vous demandons expressément l'ouverture rapide de négociations. Il s'agit bien de rencontres qui doivent s'inscrire dans un cycle de négociations compte tenu des nombreux enjeux et des graves conséquences pour la fonction publique, parapublique et la majorité sociale de notre canton.

Nos revendications unitaires sont :

- L'annulation de toutes les mesures d'économie déjà prises et des mesures prévues dans le budget 2026 et le rétablissement des budgets précédents, indexés aux véritables besoins des services publics et parapublics.
- La tenue des engagements pris envers les salarié·es et, en particulier, le maintien du financement des mesures déjà décidées mais brutalement remises en cause par l'entrée en vigueur du « plan d'assainissement »
- L'ouverture de négociations en vue d'allouer les moyens nécessaires et d'élaborer des mesures permettant de garantir un service de qualité à la population et donc d'assurer des conditions de travail, de salaire et de statut du personnel à la hauteur de sa mission
- L'ouverture de négociations sur les revendications concernant l'égalité femmes – hommes dans les services publics et parapublics (demandées depuis 2019)

Le temps presse, nous vous serions reconnaissant·es de nous donner réponse avant le 17 septembre 2025.

Sûr.es que vous saurez comprendre le sens de cette démarche et dans l'attente d'une prompte réponse, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le SSP

Pour la FSF

Pour SUD

Cora Antonioli

Céline Misiego

Andrea Scioli